



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive

N° 10
23 Novembre 2021

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 41

Match n° 23667811 Teillé Mouzeil Ligné 2 / Nantes Métallo Sc 1 Seniors D2 Masculin groupe D du 11.11.2021

La Commission décide de :

- Confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Réclamer le droit de confirmation soit 50 € au club de Nantes Métallo Sc

Dossier n° 42

Match n° 24165644 La Chapelle sur Erdre Ac 2 / Pont St-Martin fcgl 2 U16 D1 Masculin groupe A du 13.11.2021

La Commission décide de :

- Transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres – section des lois du jeu -
- Transmettre le dossier à la Commission Départementale de discipline

Dossier n° 43

Match n° 23721040 Vieilleville la Planche 4 / Nantes Nantillais As 2 Seniors D5 Masculin groupe I du 14.11.2021

La Commission décide :

- De confirmer le résultat acquis sur le terrain
- D'amender le club de Nantes Nantillais de la somme de 10 € pour absence de signature

Dossier n° 44

Match n° 23644528 Piriac Turballe Esm 1 / St-Nazaire Immaculée 1 Seniors D1 Masculin groupe A du 14.11.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 4 à l'équipe 1 du club de St-Nazaire Immaculée pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Piriac Turballe Esm suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de St-Nazaire Immaculée

Dossier n° 45

Festival Foot U13 Foot à 8 – Centre n° 08 à Nort sur Erdre le 13 Novembre 2021
Ancenis Rcasg / La Chapelle sur Erdre à 12 h 00
Gj Mésanger St-Géréon / Ancenis Rcasg à 12 h 35

La Commission décide que :

- La somme de 10,25 € soit débitée du compte du club d'Ancenis Rcasg
- Cette même somme de 10,25 € soit portée au crédit du compte de l'arbitre Madame Amandine COLLARD

Dossier n° 46

Match n° 23656331 Guémené Pays Fc 1 / Plessé Dresny Es 1 Seniors D1 Masculin groupe B du 14.11.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 5 à l'équipe 1 du club de Guémené Pays Fc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Plessé Dresny Es suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Guémené Pays Fc
- Infliger l'amende de 50 € au club de Guémené Pays Fc pour non-réponse à des renseignements demandés

Dossier n° 47

Match n° 23777560 Orvault As CTE 1 / La Montagne Indret 1 Championnat Football Entreprise D1 Masculin groupe A du 15.11.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 7 à l'équipe 1 du club de La Montagne Indret pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club d'Orvault As CTE suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de La Montagne Indret

Dossier n° 48

Match n° 24050241 Nantes Etoile Futsal 2 / Nantes Métropole Futsal Championnat Futsal D1 Masculin groupe A du 15.11.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 4 à l'équipe 3 du club de Nantes Métropole Futsal pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Nantes Etoile Futsal suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Métropole Futsal

Dossier n° 49

Match n° 24017219 Vertou Vignoble Es 1 / Bouaye Fc 1 Départemental Loisir groupe G du 12.11.2021

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 à 3 buts à l'équipe 1 du club de Vertou Vignoble pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Bouaye Fc
- D'imputer une amende de 60 € au club de Vertou Vignoble Es pour non-retour de la feuille de match
- D'imputer une amende de 50 € au club de Vertou Vignoble pour non-réponse à des documents demandés

Dossier n° 50

Match n° 23698251 Marsac sur Don As 2 / Le Gavre Fcgc 1 Seniors Masculins D4 groupe C du 21.11.2021

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe 1 du club du Gavre Fcgc sur le score de 3 buts à 0

Réserve non confirmée

14.11.2021

Seniors D2 M groupe A : Le Croisic Batz Fcgs 1 / St-Nazaire Méan 1

Examen des amendes

La Commission décide d'amender les clubs et équipes en infraction avec les dispositions des règlements des championnats régionaux et départementaux

En complément de l'article 26 des règlements des championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins, la Commission précise qu'une équipe déclarant un forfait dans les délais J-2 au plus tard est amendée du droit d'engagement et si le forfait est hors ce délai, l'équipe est amendée du double du droit d'engagement.

Forfaits Généraux :

Seniors D5 Masculin groupe F

549344 : E.Temple Cordemais Fc/Lavau Fc 3 suite à ses 3 forfaits : 24.10.21 – 14.11.21 – 21.11.21

Féminines Seniors à 8

513920 : St-Lumine de Coutais Es 1 suite à ses 3 forfaits : 24.10.21 – 14.11.21 – 21.11.21